

Le projet de constitution de l'UNOID est un plan complet qui, dans une large mesure, déterminera la nature du nouvel organisme. Mais des problèmes de jeunesse, des tâtonnements sont inévitables, surtout dans un domaine tellement vaste qu'il est impossible de le définir aisément. Nous considérons donc essentiel dans l'examen des structures et fonctions de l'UNOID de porter une attention particulière à l'aplanissement de la voie que le nouvel organisme doit suivre. A ce stade, la chose la plus importante que nous pouvons faire, c'est de considérer par quelles méthodes l'UNOID peut s'intégrer rapidement et efficacement au sein des Nations Unies. Il pourrait alors tirer profit de l'expérience et des connaissances des autres organismes des Nations Unies qui s'occupent de développement industriel et il pourra, en retour, donner une nouvelle envergure aux travaux déjà en cours. Il faut beaucoup songer aux meilleurs moyens de développer une coopération entière au niveau du travail entre l'UNOID et les autres organismes de la famille des Nations Unies. Une coopération mutuellement avantageuse entre eux sera l'élément-clé du fonctionnement efficace de l'UNOID au début de ses activités. Le Canada envisage de travailler, de concert avec d'autres états membres, à assurer le succès de l'UNOID tant à son origine que durant les années à venir.

En terminant, monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer la confiance de ma délégation que l'issue des travaux de cette Commission marquera un pas important dans l'établissement d'une voie vers ces objectifs, que nous sommes collectivement engagés à atteindre.